

Peut on faire une demande de recalcul sur la Pension alimentaire

Par candy78, le 19/02/2013 à 22:32

bjr,

nous sommes un couple recomposer, de cette union nous avons eu 2 enfants, en tout j ai 4 enfants a charge, je ne travaille plus et mon mari paye une pension alimentaire calculer a l epoque sur nos deux salaire. je voulais savoir s il etait possible de faire une demande au jaf affin de la reduire; de plus il ne la voie plus depuis maintenant 3ans et plus aucune nouvelles et bien sur plus de droit de visite car celle ci du jours au lendemain à decider de ne plus voir son pere. sans aucune raison cela c'est produit apres des vacances qui se sont tres bien derouler.

merci

Par cocotte1003, le 21/02/2013 à 08:24

bonjour, oui vous pouvez à tout moment saisir le jaf si la situation évolue et cela avec o sans avocat. Par contre avez une preuve que a fille de votre mari refuse de venir vous voir, car sa mere peut demander une augmentation de pension du fait qu'elle l'a plus souvent, cordialement